

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francsPour les abonnements
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**
à LausannePrix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : Fribourg : MM. J. L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; Vaud : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; Genève : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; Neuchâtel : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; Valais : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCESLe millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces
répétées**ANNONCES SUISSES S.A.**5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : Concours pour l'étude d'un poste central de pompiers à Lausanne. — DIVERS : Les Chemins de fer fédéraux s'efforcent d'accroître leur parc de voitures. — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : Premier Congrès de l'Union internationale des architectes. — XIX^e Congrès international d'habitation et d'urbanisme. — Conférences techniques de la Société suisse de l'Acétylène pour le soudage. — Application de la statistique mathématique dans l'industrie. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Communiqué du Secrétariat. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Assemblée générale extraordinaire. — Avis à nos lecteurs. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour l'étude d'un poste central de pompiers, à Lausanne

Extrait du règlement du concours

En novembre 1947, la Ville de Lausanne ouvrait un concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment à l'usage du poste central de pompiers, à ériger à l'extrémité de la Gare du Flon, sur sa propriété délimitée par l'avenue de Genève au nord, les Côtes de Montbenon au sud, le pont de Chauderon à l'ouest.

Etaient admis à concourir les architectes domiciliés dans le canton depuis un an au moins.

Les concurrents avaient à fournir un plan de situation et le plan des étages du bâtiment, le cube de l'immeuble et un mémoire descriptif.

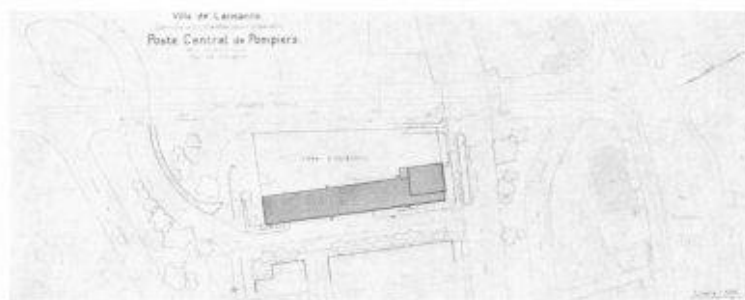
Une somme de 15 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en cinq à six prix. En principe, l'auteur du projet classé en premier rang, et pour autant qu'il soit reconnu par le Conseil d'Etat, serait chargé de l'exécution des travaux, à moins que des raisons majeures ne s'y opposent. Dans ce cas, la Commune de Lausanne accorderait au lauréat évincé une indemnité s'élevant à 3500 fr.

Le programme du concours précisait en particulier les points suivants :

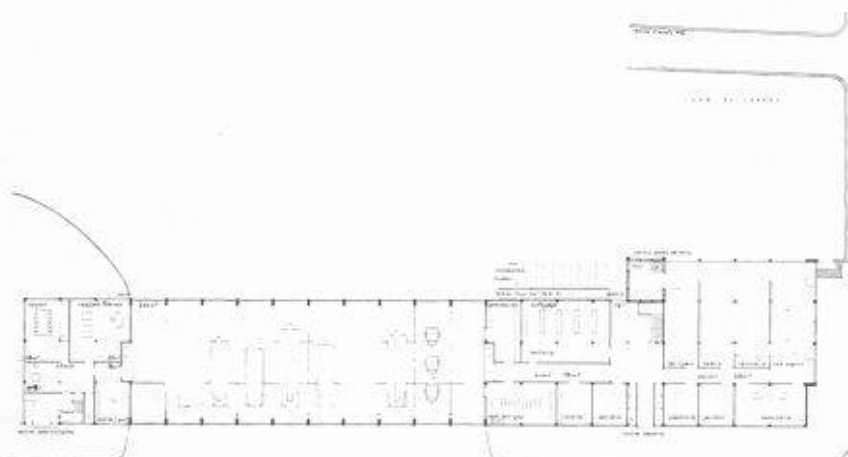
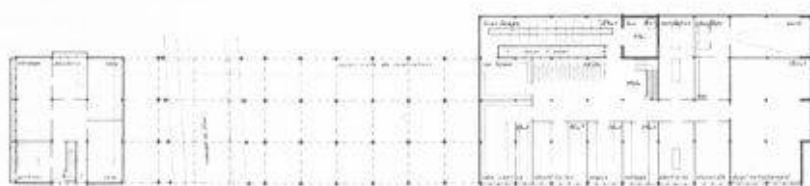
Le nouveau poste central du Service du feu doit être apte à loger un corps de sapeurs-pompiers professionnels moderne, qui doit être constamment prêt — pendant les vingt-quatre heures de service quotidien, assuré par deux équipes de dix-huit hommes et deux sous-officiers chacune — à prendre le départ dans les véhi-

cules automobiles trente à quarante secondes après le signal de l'alarme. Il faut donc que les divers locaux du bâtiment (travail, habitation et ateliers) communiquent de telle manière que, aussi bien de jour que de nuit, les pompiers de service puissent atteindre le garage des véhicules sans la moindre perte de temps. — Il devra être prévu, outre les bâtiments, une cour spacieuse, clôturée, qui servira au service de parc et aux exercices; cette cour devra être accessible, de l'extérieur, aux différents engins rentrant au poste central après la fin des sinistres. — L'emplacement pour une salle de gymnastique, avec un petit bureau, devra être réservé pour l'avenir. Cette salle ne sera pas nécessairement au rez-de-chaussée et devra pouvoir être construite ultérieurement. — La hauteur des constructions ne pourra dépasser, toutes choses comprises, la cote d'altitude de 493,30 m. — Le local de lavage et d'essai des tuyaux est à disposer de telle façon qu'il puisse contenir un bassin de lavage pour tuyaux d'une longueur de 15 m. Les tuyaux à nettoyer doivent pouvoir être introduits directement de la cour dans le bassin. Ils seront, une fois lavés et éprouvés, suspendus par une de leurs extrémités dans la tour de séchage. Celle-ci sera attenante au local de lavage et à un autre petit local contenant une machinerie de pulsion d'air chaud pour le séchage rapide des tuyaux. — La halle-garage des engins et les chambres de sapeurs seront en communication directe par des trémies et des mâts d'acier poli permettant aux pompiers de se rendre, dans un temps minimum, à leur place de départ. — La halle-garage aura dix entrées côté cour et autant de sorties sur rue, la circulation des véhicules se faisant à sens unique. Elle n'aura, si possible, aucun point d'appui intermédiaire. Dimensions d'encombrement des véhicules : longueur 9,50 m; largeur 2,20 m; hauteur 3,25 m. La circulation et le service devront pouvoir se faire aisément autour des engins. — Les ateliers seront accessibles aux engins depuis la cour. Les dégagements seront conçus largement pour éviter tout encombrement lors des alarmes.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

1^{er} prix : projet « 19325 », M. R. Schmidt, architecte, à Lausanne.

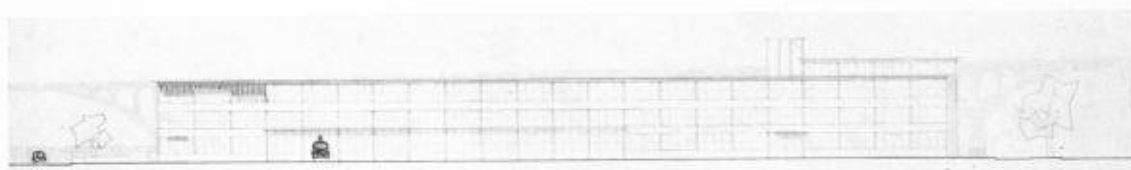
Plan de situation. — Echelle 1 : 3500.

Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 800.Plan de l'étage.
Echelle 1 : 800.Plan de l'entresol.
Echelle 1 : 800.Plan du sous-sol.
Echelle 1 : 800.

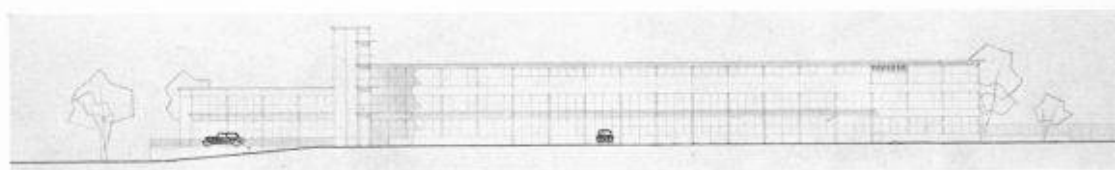
CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

1^{er} prix : projet n° 19325, M. R. Schmidt, architecte, à Lausanne.

Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 800



Façade Est. — Echelle 1 : 800



Façade ouest. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Bon projet, plan simple et clairement exprimé. Le maximum d'espace a été réservé entre la construction et le pont. L'accès à la cour est très bon.

La disposition des ateliers est bonne, et leur liaison avec la halle des engins est satisfaisante.

Le groupe administratif est bien conçu.

Le groupement des locaux du premier étage est bien étudié.

L'emplacement de l'appartement du chef de poste est judicieusement situé, l'aménagement en est convenable.

Le service de lavage et manutention des tuyaux a été bien compris.

La vérification des surfaces des locaux a fait constater que, dans l'ensemble, les surfaces sont suffisantes, sauf pour certains locaux du groupe administratif, au rez-de-chaussée.

La halle de gymnastique peut se construire sans nuire à l'aspect de la construction.

Les façades bien ordonnées sont cependant exprimées trop schématiquement, et le système adopté présente des inconvénients pour le cloisonnement de certains locaux (appartement).

Cube raisonnable.

Extrait du rapport du jury

Le jury est composé de :

MM. A. Muret, municipal, directeur de Police, à Lausanne ;
R. Jordan, municipal, directeur des Travaux, Lausanne ;
G. Gander ; E. Noverraz ; R. Bonnard, Ch. Thévenaz,
E. Béhoux, A. Pahud, architectes, à Lausanne ; et L.-M. Monneyron, architecte de la Ville. (Suppléant : A. Pilet, architecte du Plan d'extension, Lausanne.)

Il s'est réuni les 21, 22, 27 et 29 avril, sous la présidence de M. Ch. Thévenaz, architecte.

41 projets ont été déposés dans les délais fixés par le règlement de concours.

Le jury décide de mettre hors-concours un projet qui ne remplit pas une exigence formelle du programme.

Après un *premier tour* d'examen individuel, le jury procède à une première élimination, pour insuffisance générale, de huit projets.

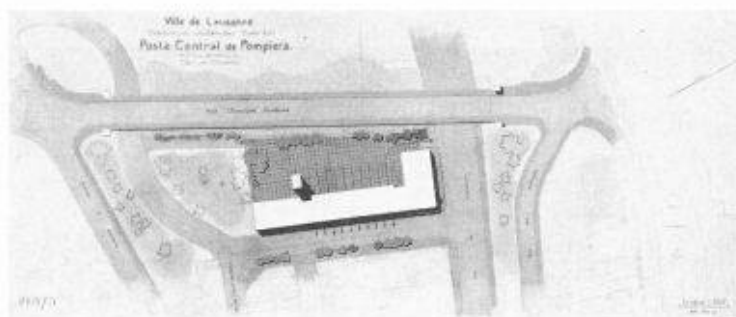
Pour les éliminations du *deuxième tour*, le jury décide d'écarter des projets présentant certaines qualités, mais ayant, d'autre part, de graves défauts soit dans la disposition, les relations des différents services, soit dans la solution donnée aux accès, ou encore dans l'architecture.

Sont éliminés dix projets.

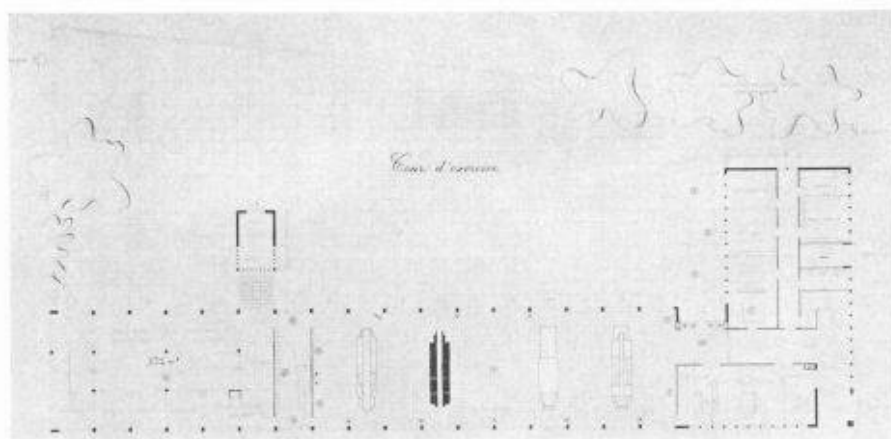
Pour les éliminations du *troisième tour*, le jury décide d'écarter dix projets dont il donne une critique succincte.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

2^e prix : projet « 24875 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

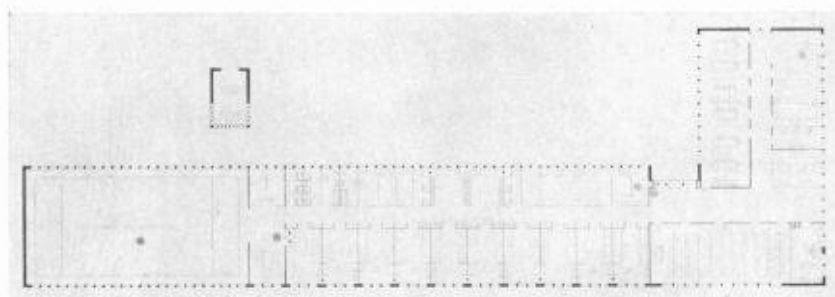


Plan de situation. — Echelle 1 : 3500.



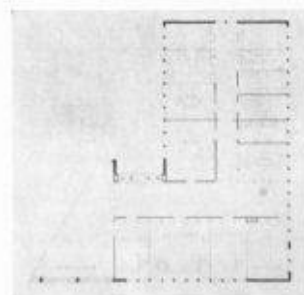
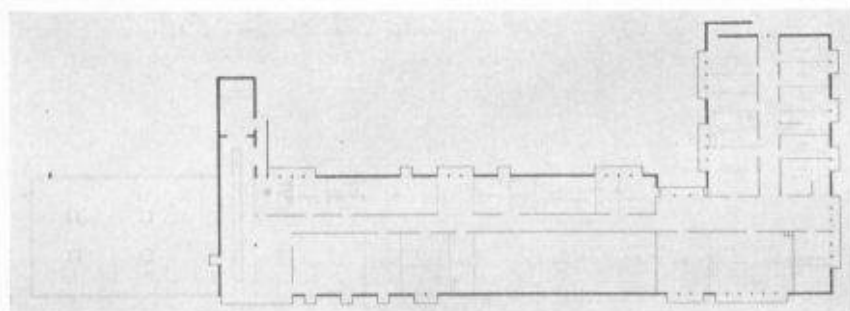
Plan du rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 800.

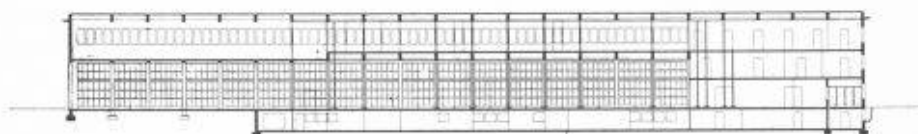


Plans de l'étage, du sous-sol
et de l'entresol.

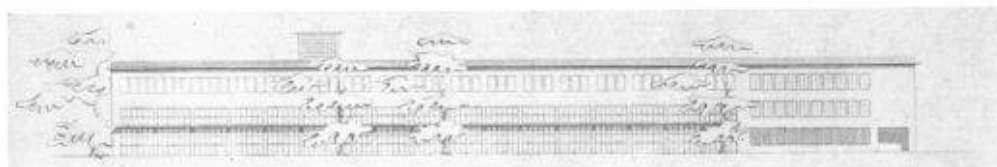
Echelle 1 : 800.



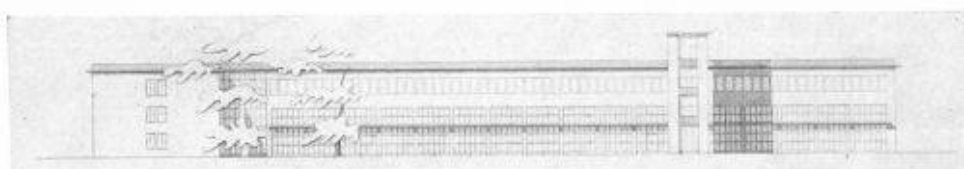
CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

2^e prix : projet « 21875 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 800.



Façade sud-est. — Echelle 1 : 800.



Façade nord-ouest. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

- Beau projet, bien exprimé.
- Les accès à la cour sont bons ; cependant l'accès côté Montbenon n'est pas assez franchement exprimé. La disposition des ateliers est bonne, leur liaison avec la halle des engins est très bonne.
- Le centre administratif est heureusement groupé.
- L'aménagement de l'habitation du personnel et de leurs dépendances est bien conçu.
- L'emplacement de l'appartement du chef de poste, à l'entresol et près du pont, est regrettable.
- Le service de lavage et de manutention des tuyaux n'a pas été bien compris.
- Les façades sont très bonnes, mais le projet prévoit d'emblée la construction de la salle de gymnastique. Dans le cas où celle-ci ne serait pas réalisée, la masse principale s'en trouverait fâcheusement modifiée et l'unité des façades gravement compromise.

Il décide ensuite de procéder à un quatrième tour d'élimination. Quatre projets sont alors écartés après rédaction de leur critique détaillée.

Huit projets restaient en présence.

Avant de procéder au classement définitif de ces projets, le jury effectue une revue générale de tous les projets, y compris ceux qu'il avait éliminés dès le début (conformément à l'article 33 des principes S. I. A.). Puis il se livre à une analyse détaillée des huit derniers projets.

Le jury procède ensuite au classement des huit projets et à la répartition de la somme de 15 000 fr. en six prix tenant compte de la valeur respective des projets classés.

Le jury se plaît à reconnaître que, dans l'ensemble, le concours a donné un bon résultat. Toutefois, il constate que des études complémentaires seront nécessaires pour la réalisation de l'œuvre projetée.

Le jury décide que le projet 19 325 ayant obtenu le premier prix, quoique présentant quelques faiblesses au point de vue architecture, peut servir de base à l'étude défi-

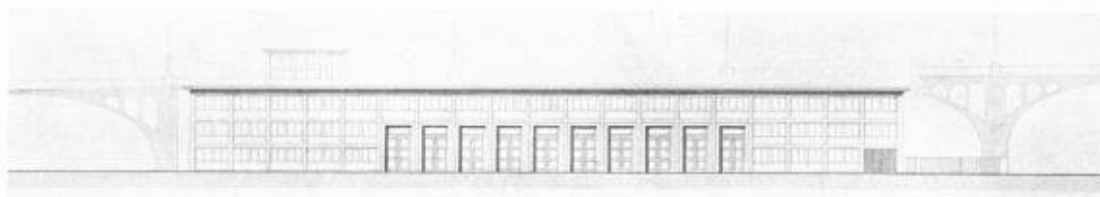
nitive et justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

L'ouverture des enveloppes cachetées révèle les noms des auteurs des projets primés.

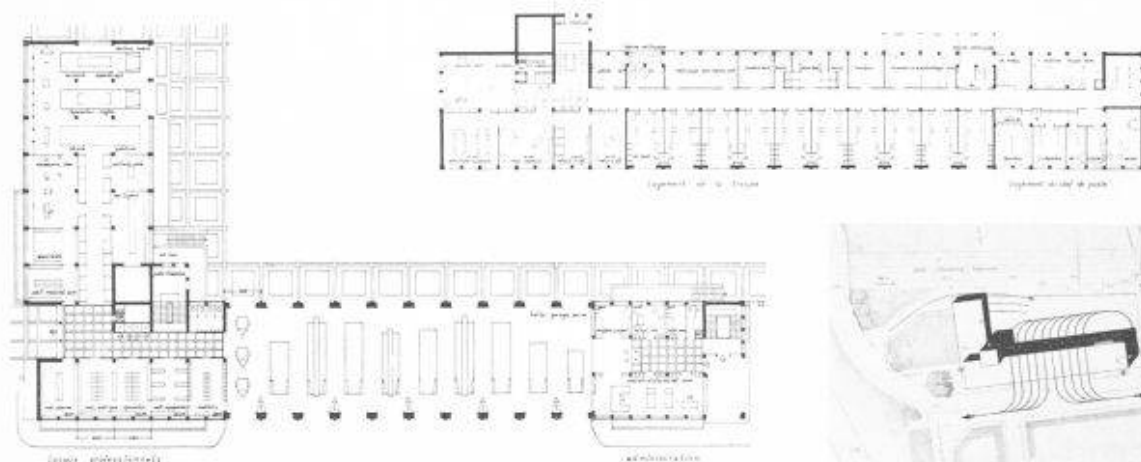
Ce sont :

- 1^{er} prix : 3500 fr., projet « 19 325 », M. R. Schmidt, architecte, Lausanne.
- 2^e prix : 3300 fr., projet « 21 875 », M. M. Piccard, architecte, Lausanne.
- 3^e prix : 2500 fr., projet « 17 643 », MM. I. Ferrari et O. Zappelli, architectes, Lausanne.
- 4^e prix : 2300 fr., projet « 93 751 », MM. Quillet, Perrelet et Stalé, architectes, Lausanne.
- 5^e prix : 1800 fr., projet « 13 947 », MM. F. et C. Brugger, architectes, Lausanne.
- 6^e prix : 1600 fr., projet « 721 927 », MM. R. Pahud et E. Mamin, architectes (collaborateurs : MM. H. Vuilleumier et W. Minder), Lausanne.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

4^e prix : projet « 93751 », MM. Quillet, Perrelet et Stalé, architectes, à Lausanne.

Façade. — Echelle 1 : 800.



Plans du rez-de-chaussée et de l'étage. — Echelle 1 : 800.

Situation. — Echelle 1 : 3500.

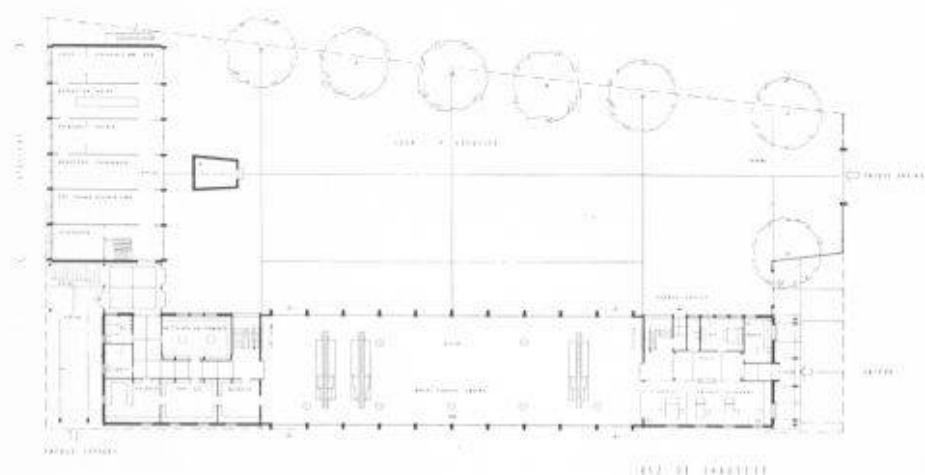
Jugement du jury :

Très-bons accès à la cour d'exercice. L'auteur du projet propose d'étendre celle-ci jusque sous les arcades du pont, ce qui n'est pas conforme au programme.

L'aile ateliers-salle de gymnastique constitue un volume trop important à proximité du pont.

Les ateliers sont bien disposés et en bonne relation avec la halle des engins. Le plan de l'étage est bien étudié ; il est toutefois regrettable que la cuisine des réfectoires occupe une place trop bien orientée.

Les façades sont bonnes.

5^e prix : projet « 13947 », MM. F. et C. Brugger, architectes, à Lausanne.

PLAN DE L'ÉTAGE

Jugement du jury :

L'accès de la cour n'est pas satisfaisant.

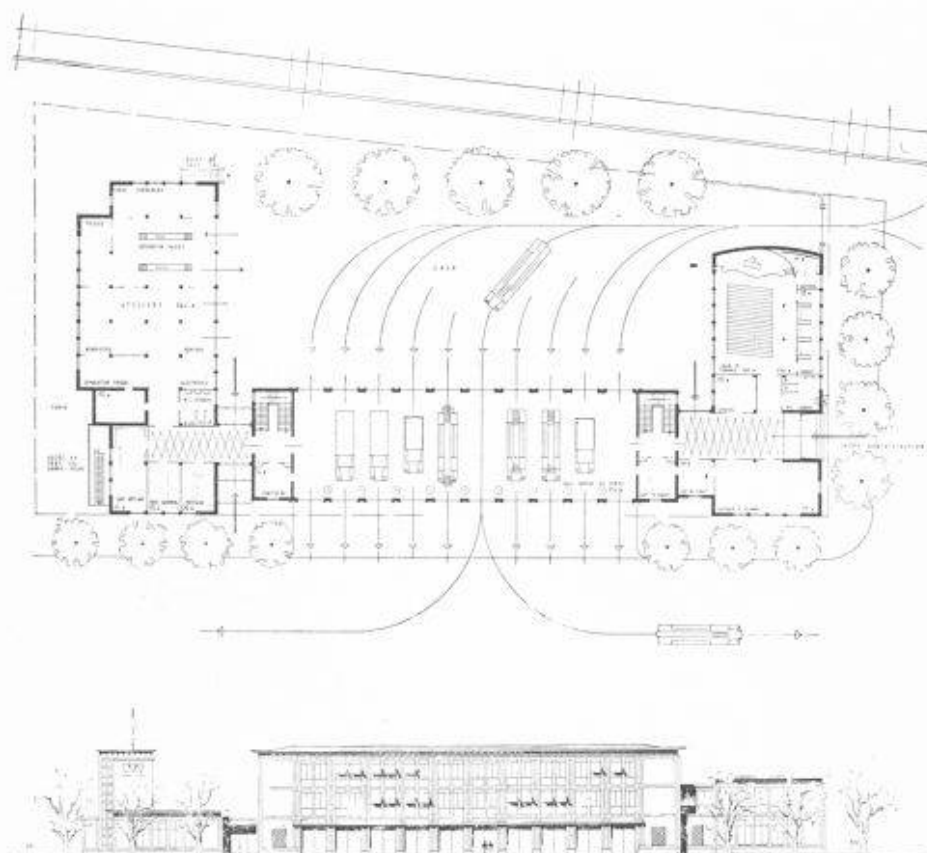
La disposition des ateliers et du centre administratif est bonne. Le plan de l'étage est bien compris, notamment les mess et réfectoires, bien situés. L'accès sud à l'escalier desservant l'étage est trop long. La relation entre les locaux de séchage et de réparation des tuyaux n'est pas bonne.

Les façades sont satisfaisantes.

Plan du rez-de-chaussée.

Façade. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN POSTE CENTRAL DE POMPIERS, A LAUSANNE

5^e Prix : projet n° 721927, MM. R. Pahud et E. Manin, architectes, à Lausanne.

Jugement du jury :

L'accès à la cour par la route de Genève n'est pas satisfaisant. Le plan est compliqué de nombreux décrochements.

La disposition des ateliers est bonne et leur relation avec la halle des engins est satisfaisante.

La centrale d'alarme est trop éloignée de la halle des engins sur laquelle le chef de poste n'a, du reste, pas de vue directe.

La salle de théorie, au rez-de-chaussée, est facilement accessible de l'extérieur et bien placée.

L'appartement du chef de poste, à proximité du pont, est mal situé.

Les façades sont bonnes.

Plan du rez-de-chaussée et façade.

Echelle 1 : 800.

DIVERS

Les Chemins de fer fédéraux s'efforcent d'accroître leur parc de voitures

Soucieux de renseigner l'opinion publique sur l'effort qu'ils font présentement pour renouveler et accroître leur parc de wagons, les C. F. F. ont invité les représentants de la presse suisse à visiter, le 25 mai, l'une des trois fabriques de wagons que compte actuellement l'industrie de notre pays, et qui sont : la Société Industrielle Suisse à Neuhausen, la Fabrique Suisse de Wagons et d'Ascenseurs de Schlieren, et la Fabrique de Wagons Schindler, à Pratteln.

On sait que, depuis plusieurs années, les C. F. F. souffrent d'une grave pénurie de wagons à voyageurs. Ce fait est dû à l'impossibilité où ils se sont trouvés, dès 1930, par suite de la crise et de la réduction des crédits qui leur étaient alloués dans ce but, de poursuivre normalement le renouvellement de leur parc de voitures. Puis vint la guerre, avec sa pénurie de matériaux. Actuellement, les trois fabriques suisses de wagons travaillent à plein rendement, quoiqu'elles soient gênées, phénomène général dans notre industrie, par le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Les quelques chiffres qui suivent illustreront clairement cette pénurie de voitures :

Année	Nombre de voyageurs transportés (en millions)	Nombre de voitures	Nombre de places assises disponibles
1901	50	2600	120 000
1913	91,6	3500	178 000
1930	128	3450	198 300
1940	125	3500	217 000
1947	213	3375	209 900

Ainsi, de 1940 à 1947, le nombre de voyageurs transportés s'est accru de 66 % environ, et le nombre de places disponibles a diminué. En outre, le vieillissement des voitures est manifeste. Sur les 3375 voitures disponibles aujourd'hui, deux tiers sont encore à deux ou trois essieux, et 4100 sont âgées de 40 à 60 ans. Le seul renouvellement du parc de voitures exigerait l'acquisition de 100 voitures par an. Or, pour la première fois cette année, les C. F. F. ont été en mesure de passer un gros marché. Ils ont en effet commandé aux fabriques suisses de véhicules 100 voitures légères en acier, 50 fourgons de construction légère et 500 wagons de marchandises. Il est évident que cet effort doit être poursuivi si l'on veut rattraper le temps perdu pendant les années de crise et de guerre et non seulement renouveler, mais accroître, comme les circonstances l'exigent, le parc de voitures.

Il était dévolu au groupe dont nous faisons partie de visiter la Fabrique de wagons de Schlieren. Fort aimable-